

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet du Parc national de forêts en Champagne et Bourgogne

Par arrêté préfectoral n°2587 du 19 octobre 2018 du Préfet de la Haute-Marne, Préfet coordonnateur, une enquête publique relative au projet du Parc national de forêts, en Champagne et Bourgogne, est ouverte sur le territoire des 127 communes des départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, situées dans l'aire optimale d'adhésion :

**Côte-d'Or :** Aignay-le-duc, Aisey-sur-Seine, Ampilly-le-sec, Avot, Barjon, Beaulieu, Beaunotte, Belan-sur-Ource, Beneuvre, Bissey-la-côte, Boudreville, Bremur-et-Vauvois, Brion-sur-Ource, Buncey, Bure-les-Templiers, Busseau, Busserotte-et-Montenaille, Bussièrès, Buxerolles, Chambain, Chamesson, Châtillon-sur-Seine, Chaugey, Chaumont-le-bois, Chemin-d'Aisey, Courban, Courlon, Cussey-les-forges, Échalot, Essarois, Étalante, Etrochey, Faverolles-les-Lucey, Fraignot-et-Vesvrotte, Gevrolles, Grancey-le-château-Neuveville, Gurgy-la-ville, Gurgy-le-château, La Chaume, Le Meix, Les Gouilles, Leuglay, Lignerolles, Louesme, Lucey, Maisey-le-Duc, Mauvilly, Menesble, Meulson, Minot, Moïtron, Montigny-sur-Aube, Montmoyen, Nod-sur-Seine, Prusly-sur-Ource, Recey-sur-Ource, Riel-les-eaux, Rochefort-sur-Brevon, Saint-Broing-les-Moines, Saint-Germain-le-Rocheux, Sainte-Colombe-sur-Seine, Salives, Semond, Terrefondrée, Thoires, Vanvey, Veuxhautes-sur-Aube, Villiers-le-Duc, Villotte-sur-Ource, Vix, Voulaines-les-Templiers.

**Haute-Marne :** Aprey, Arbot, Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Auberive, Aujeurre, Aulnoy-sur-Aube, Baissey, Bay-sur-Aube, Blessonville, Bricon, Bugnières, Chalancey, Châteauvillain, Colmier-le-bas, Colmier-le-haut, Coupray, Cour-l'Évêque, Courcelles-en-Montagne, Dancevoir, Faverolles, Germaines, Giey-sur-Aujon, Latrecey-Ormoy-sur-Aube, Le Montsaigeonnais, Le Val-d'Esnoms, Leffonds, Leuchey, Marac, Mardor, Mouilleron, Noidant-le-Rocheux, Orges, Ormancey, Perrogney-les-Fontaines, Poinson, Poinson-les-Grancey, Praslay, Richebourg, Rivière-les-Fosses, Rochetaillée, Rolampont, Rouelles, Rouvres-sur-Aube, Saint-Loup-sur-Aujon, Ternat, Vaillant, Vals-des-Tilles, Vauxbons, Vesvres-sous-Chalancey, Villars-Santenoge, Villiers-les-Aprey, Villiers-sur-Suize, Vitry-en-Montagne, Vivey, Voisines.

Cette enquête se déroulera **du lundi 12 novembre 2018 à 9 h au mercredi 12 décembre 2018 à 12 h inclus**.

Le projet de création du 11<sup>e</sup> Parc national français, le premier situé dans la moitié nord de la France, est dédié aux forêts feuillues de plaine. Il s'étend sur une superficie de 241 089 ha, dont 125 496 ha de forêt, et concerne 28 000 habitants. Le projet de cœur s'inscrit sur 56 611 ha, dont 53 924 ha de forêts, de 60 de ces communes.

Le public peut se renseigner sur le projet auprès du maître d'ouvrage ; M. Hervé Parmentier, directeur du GIP du futur Parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne, 4 ruelle du monument, 21 290 Leuglay, (Tel : 03 80 93 10 92).

Le dossier, qui comporte une évaluation environnementale, sera consultable dans les mairies dont la liste est mentionnée dans le tableau ci-dessous, depuis le site internet du GIP (<http://www.forets-champagne-bourgogne.fr>), à la Préfecture de la Haute-Marne, siège de l'enquête publique, où un poste informatique sera mis à disposition du public, sur son site internet (<http://www.haute-marne.gouv.fr>), et depuis le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or (<http://www.cote-dor.gouv.fr>). Une version dématérialisée du dossier sera mise à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chacune des mairies de l'aire optimale d'adhésion.

Pendant l'enquête, les observations du public pourront être soit :

- portées sur les registres déposés dans les mairies, lieu d'enquête publique, aux heures d'ouverture habituelles de celles-ci ;
- adressées par écrit à la préfecture de la Haute-Marne, siège de l'enquête, 89 rue Victoire de la Marne – 52 011 Chaumont Cedex (à l'attention de M. Jean-Michel OLIVIER, président de la commission d'enquête publique du futur Parc national) ;
- présentées verbalement aux membres de la commission au cours des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après ;
- portées sur le registre dématérialisé qui se trouve à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/parcnationalforets>.

La commission d'enquête désignée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est composée par M. Jean-Michel OLIVIER, Président de la Commission, M. Jacques SIMONNOT, M. Georges LECLERCQ, M. François de la GRANGE, M. Robert DAVID, M. Yannick PICARD, et M. Jean-Jacques RENAUD.

En cas d'empêchement de M. Jean-Michel OLIVIER, la présidence de la commission sera assurée par M. Jacques SIMONNOT.

Au moins un des membres de la commission d'enquête siègera aux lieux, jours et heures suivants :

Lieu d'enquête publique	Dates et heures des permanences	Pour information : heures habituelles d'ouverture
Mairie d'Aignay-le-Duc (21)	Lundi 3 décembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 10h à 12h
Mairie de Brion-sur-Ource (21)	Lundi 3 décembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Lundi et jeudi de 14h à 18h
Mairie de Bure-les-Templiers (21)	Jeudi 29 novembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Mardi et jeudi de 9h à 12h
Mairie de Chamesson (21)	Samedi 24 novembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Mardi de 16 h 30 à 18h 30 et samedi de 9h à 12h
Mairie de Châtillon-sur-Seine (21)	Lundi 12 novembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00 Samedi 1 <sup>er</sup> décembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00 Mercredi 12 décembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Lundi à vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Samedi de 9 h à 12 h.
Mairie de Grancey-le-Château-Neuveville (21)	Vendredi 7 décembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Mardi et vendredi de 14h à 17h
Mairie de Gurgy-le-Château (21)	Vendredi 7 décembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Vendredi de 14h à 18h
Mairie de Les Gouilles (21)	Mercredi 21 novembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Vendredi de 9h30 à 11h30
Mairie de Montmoyen (21)	Lundi 10 décembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Mercredi de 16h à 19h
Mairie de Riel-les-Eaux (21)	Mardi 27 novembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Jeudi de 14h à 18h
Mairie de Rochefort-sur-Brevon (21)	Mercredi 5 décembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Mardi de 14h à 18h
Mairie de Saint-Broing-les-Moines (21)	Mardi 4 décembre 2018, 14 h 00 – 17 h 00	Mardi et vendredi de 14h à 18h
Mairie de Salives (21)	Vendredi 30 novembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Mercredi de 9h30 à 11h30
Mairie de Veuxhautes-sur-Aube (21)	Mercredi 5 décembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Lundi et mercredi de 14h à 18h et jeudi de 9h à 11h
Mairie de Voulaines-les-Templiers (21)	Lundi 26 novembre 2018, 14 h 30 -17 h 30	Lundi à vendredi de 13h30 à 17h30
Mairie d'Arbot (52)	Mardi 27 novembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Mardi de 9h à 12h
Mairie d'Arc-en-Barrois (52)	Vendredi 7 décembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Lundi à vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Mairie d'Auberive (52)	Jeudi 6 décembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Lundi de 9h à 11h30, jeudi de 13h30 à 16h et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
Mairie d'Aujeurre (52)	Lundi 10 décembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Lundi de 8h à 12h
Mairie de Châteauvillain (52)	Lundi 19 novembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30 Mercredi 12 décembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Lundi à jeudi de 8h à 12h et de 16h à 17h30, Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 Samedi de 9h à 11h30
Préfecture de la Haute-Marne – Chaumont (52)	Mardi 11 décembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Mairie de Le Montsaigeonnais (52)	Mercredi 21 novembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Jeudi de 14h à 18h
Mairie de Leffonds (52)	Lundi 10 décembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Mercredi et jeudi de 8h à 15h30
Mairie de Noidant-le-Rocheux (52)	Vendredi 30 novembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Mardi et jeudi de 9h à 11h50
Mairie de Richebourg (52)	Jeudi 29 novembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Jeudi de 17h à 18h30 Samedi de 9h à 10h
Mairie de Rochetaillée (52)	Vendredi 23 novembre 2018, 14 h 30 – 17 h 30	Mardi et vendredi de 14h à 17h, et samedi de 8h30 à 9h
Mairie de Rolampont (52)	Lundi 12 novembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00 Samedi 8 décembre 2018, 9 h 00 – 12 h 00	Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h. Samedi de 9h à 12h

Des réunions d'information et d'échange avec le public seront organisées aux lieux, jours et heures suivants, en présence d'au moins un commissaire enquêteur et des représentants du GIP :

- À la salle des fêtes de Recey sur Ource (21), le mardi 20 novembre 2018 de 18 h à 20 h
- À la salle des fêtes de Châteauvillain (52) le mercredi 28 novembre 2018 de 18 h à 20 h
- À la salle Polyvalente Luc Schreder – Rue Albert Camus à Châtillon-sur-Seine (21), le mardi 4 décembre 2018 de 18 h à 20 h.

À l'issue de la procédure d'enquête, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée dans les préfectures concernées, dans les sous-préfectures concernées, au siège du GIP, puis du futur établissement public de parc national, et dans chacune des mairies concernées pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an, à partir de la clôture de l'enquête publique. Une copie du rapport et des conclusions sera aussi consultable sur le site internet des services de l'État de la Haute-Marne : [www.haute-marne.gouv.fr](http://www.haute-marne.gouv.fr) et celui de l'État en Côte d'Or : [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr). Les avis joints au dossier, les observations du public, et le rapport de la commission d'enquête, permettront au GIP de finaliser le projet, avant de le transmettre aux autorités nationales. Au terme des consultations prescrites par le code de l'environnement, la création et la première charte du futur parc national seront approuvées par décret en Conseil d'État. Ce décret créera également l'établissement public qui gèrera le Parc national, et délimitera le cœur du Parc national. Les 127 communes concernées devront ensuite choisir si elles adhèrent au Parc national.

Le Préfet de la Haute-Marne,  
Préfet coordonnateur,  
signé  
Françoise SOULIMAN